

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



**COMMUNE DE
SAILLANT**

L'an deux mille vingt-quatre, le samedi 18 mai à 09 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAILLANT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil, sous la présidence de Michel ROCHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (9) : Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Yohann CARRET, Thibault CALMARD, Yvan CARRET, Mireille CARRET, Sandrine HAUTEVILLE, Gérard ROURE, Frédéric CHAZELLE

Absent (1) : Guy CHAZOT

Procuration (1) : Guy CHAZOT a donné procuration à Sandrine HAUTEVILLE

Nombre de votants : 10

Secrétaire de séance : Yvan CARRET

Date convocation : 07/05/2024

2 ► RACHAT D'IMMEUBLES A L'EPF AUVERGNE – D1336 ET C590

Monsieur le Maire expose :

L'Etablissement public a acquis pour le compte de la commune de SAILLANT les immeubles cadastrés D1336 (Maison Rage) et C590 (Aire de Stockage bois – Chemin Saillantet Les Genestoux).

Il est proposé aujourd'hui au Conseil Municipal de racheter ces biens afin de poursuivre l'objectif défini ci-dessus. Cette transaction sera réalisée par acte administratif.

Le prix de cession hors tva s'élève à **15 309,38 €** auquel s'ajoute une TVA sur prix total de **3061,88 €** soit un prix de cession, toutes taxes comprises, de **18 371,26 €**.

La commune aura réglé à l'EPF Auvergne **15 400,00 €** au titre des participations.

Dès signature de l'acte de vente, l'EPF Auvergne vous remboursera, le capital trop versé pour un montant de **90,62 €**, en frais de portage pour un montant de **10,99 €** et sa tva pour un montant de **2,20 €**.

La commune reste cependant redevable de la TVA pour un montant de **3061,88 €**.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ↳ accepte le rachat par acte administratif des immeubles cadastrés D1136 et C590 ;
- ↳ accepte les modalités de paiement exposées ci-dessus ;
- ↳ autorise Monsieur le Maire à authentifier et signer tout document relatif à cette procédure
- ↳ désigne la première adjointe, comme signataire de l'acte

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire,
Michel ROCHE

